



Commune de
GOUVY

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège Communal de GOUVY informe toute personne intéressée que le Conseil communal, par délibération du 31 mai 2018, a approuvé :

1. **BUDGET COMMUNAL 2018**
Modifications budgétaires n°s 1 ordinaire et extraordinaire.
APPROBATION.

Conformément aux dispositions de l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le texte intégral peut être consulté au siège de l'Administration communale, maison communale, sise Bovigny 59, tous les jours ouvrables, de 9 heures à 12 heures.

La présente publication prendra effet ce 7 juin 2018.

GOUVY, le 7 juin 2018

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Delphine NEVE



Le Bourgmestre,

Claude LERUSE